

Rédaction : 6 Esplanade de France, CS16438, 42964 Saint-Etienne Cedex 9 - 04 77 91 47 47 - Fax : 04 77 91 48 99 - lprchefinfo42@leprogres.fr

législatives
2012

« Ça ne va pas, la parité est une fois de plus malmenée par ces élections »

Politique. L'association des femmes élues a fait ses comptes : sur 61 candidats titulaires, 22 seulement sont des candidates. Entretien avec Nicole Forest, secrétaire.

« Et dire que la loi sur la parité a été votée en 2000 ! Il reste du chemin à parcourir... ». Pas question néanmoins pour l'association des femmes élues de la Loire de rester sur le bord dudit chemin. La structure vient donc d'adresser aux 61 candidats déclarés aux élections législatives dans la Loire un questionnaire sur la parité en politique. Explications avec sa secrétaire, Nicole Forest.

Quels sont les freins à la progression de la parité ?

Le mode de scrutin uninominal à deux tours, le cumul des mandats, l'insuffisance du statut de l'élu (e) et les résistances de certains partis politiques à investir des femmes. Nous interpellons les candidats sur ces sujets, et nous rendons

publiques les réponses.

D'entre eux, quel est le principal obstacle ?

Sans hésitation, le cumul des mandats. Car au-delà de la simple parité, cette situation entrave aussi l'arrivée de « nouvelles têtes » en politique. C'est une exception française. Et une véritable plaie...

Reconnaissance des femmes et renouvellement de l'élu : vous avez fait campagne sur ce double thème l'an dernier aux sénatoriales. Qu'avez-vous constaté sur le terrain ?

Mes différentes visites m'ont permis de confirmer que la parité est une question de volonté. Par exemple, les petites communes de la Loire font beaucoup d'efforts : la parité n'est pas obligatoire au-dessous de 3 500 habitants, et pourtant

elle se fait presque naturellement. J'ai rencontré des élus ruraux très ouverts sur ce sujet. Je pense que, si la parité ne se fait pas, c'est qu'on ne le veut pas.

Justement, comment s'annoncent les législatives dans la Loire en terme de parité ?

Nous avons fait nos comptes. Sur 61 candidats titulaires, on recense 22 femmes. Soit environ 30 %. Cela ne va pas, c'est trop peu. De plus, les candidates qui sont en position d'être élues seront cumulardes. Enfin, je constate que plusieurs candidats réussissent la performance de ne pas arriver à réaliser la parité dans leur propre duo avec leur suppléant. C'est le cas dans quatre circonscriptions : Artigues-Karulak (première), Bouchet-Cuadros (deuxième), Reynaud-



« Plusieurs candidats aux législatives dans la Loire réussissent la performance de ne pas arriver à réaliser la parité dans leur propre duo ». Photo Claude Essertel

Charvin (troisième) et Faverjon-Vray (quatrième). La lutte est loin d'être finie !

La situation dans le reste de la France n'est pas non plus très encourageante ?

La moyenne de la représentation féminine aux législatives est d'environ 40 %. À ce sujet, j'ai été écœurée par l'attitude de l'UMP : ce

parti se dit « désolé », mais il est prêt à payer une pénalité financière de 4 millions d'euros pour avoir présenté moins de 30 % de femmes en juin.

Cela signifie que, si on a assez d'argent, on peut contourner la loi. Je ne peux pas accepter une chose pareille ! ■

Recueilli par Marie Perrin